

RAPPORTEUR : M. Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1 / Reclassement des Rédacteurs

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B de la fonction publique territoriale, l'article 1 du décret cadre n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale prévoit la création de nouveaux statuts particuliers.

Aussi, afin de tenir compte de cette évolution réglementaire et de la parution du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux prenant effet au 1er août 2012, il convient de tirer les conséquences de la création de ce nouveau cadre d'emplois.

2 / Création d'un poste de chargé de mission "responsable enfance jeunesse et coordonnateur des maisons de quartier" non titulaire, à temps complet

Par ailleurs, afin de développer :

- le projet éducatif local de la commune de Châtellerault,*
- d'assurer un lien avec les maisons de quartier présentes sur la commune,*
- d'accompagner et d'assurer la promotion interne et externe des activités et de la politique jeunesse,*
- d'évaluer les dispositifs pilotés,*

Il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission « responsable enfance jeunesse et coordonnateur des maisons de quartier ». Ce poste, ouvert pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs et d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux,

VU la délibération n° 13 du conseil municipal du 27 septembre 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 13 décembre 2012

n° 10

page 2/2

1 / CONSIDERANT que le nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est créé par assimilation du cadre d'emplois existant des rédacteurs territoriaux et que les agents concernés doivent être intégrés dans ce nouveau cadre d'emplois de la manière suivante :

Ancien grade	Nb postes		Nouveau grade	Nb postes
Rédacteur Chef	1	☞	Rédacteur Principal de 1ère classe	1
Rédacteur Principal	1	☞	Rédacteur Principal de 2ème classe	1
Rédacteur	2	☞	Rédacteur	2
Total	4		Total	4

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les contrats de travail des agents non titulaires rémunérés sur l'ancienne grille indiciaire des rédacteurs afin de les rémunérer sur la nouvelle grille indiciaire des rédacteurs,

2 / CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans sur le poste de chargé de mission « responsable enfance-jeunesse et coordonnateur des maisons de quartier »,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1 /

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet,
- la modification des contrats à durée déterminée des agents non titulaires rémunérés sur l'ancienne grille indiciaire des rédacteurs afin de les rémunérer sur la nouvelle grille indiciaire des rédacteurs,

2 /

- la création d'un poste de chargé de mission "responsable enfance jeunesse et coordonnateur des maisons de quartier" non titulaire à temps complet,
- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement d'une durée de 3 ans et toutes les pièces y afférentes.

La rémunération sera fixée sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 379 à compter du 1er février 2013. Le coût de ce recrutement, soit 45532€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (Voir annexe)

Pour : **34**

Contre : **0**

Abstentions : **5**

MM. Lévêque, Cibert, Mme Aumon, Mme Barrault + 1 pouvoir

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8619

Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe

Emmanuelle ADAM